



## Autorisation parentale/départ de la MDJ

Qui est autorisé à venir chercher votre jeune?

Puisque Cuistots en herbe est offert à une clientèle adolescente, nous prenons pour acquis que votre jeune peut quitter seul pour la maison en fin de journée. Si tel n'est pas le cas, nous vous demandons d'indiquer ci-bas quelles sont les personnes autorisées à venir le chercher.

Mon jeune a l'autorisation de quitter la MDJ seul à la fin de la journée :  oui

Personnes autorisées à venir le chercher :

Nom : \_\_\_\_\_ Lien : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Lien : \_\_\_\_\_

## FICHE SANTÉ DE VOTRE JEUNE (Une fiche par jeune)

**IMPORTANT** : Puisque ce camp est destiné à des jeunes de 11-12-13 ans et qu'il se veut exploratoire, les participants ne doivent avoir aucune allergie, intolérance ou restriction alimentaire connue. Nous établissons cette règle puisque nous travaillons avec un groupe de jeunes et nous souhaitons éliminer tous les risques d'accident.

Est-ce que votre jeune :

**a des allergies?**  oui /  non

Si oui, précisez :

---

Votre jeune a-t-il à sa disposition une dose d'adrénaline (Epipen, Ana-kit) en raison de ses allergies?

oui /  non

**a d'autre problème de santé?**  oui /  non

Si oui, précisez :

---

**a des troubles de comportement?**  oui /  non

Si oui, précisez :

---

a des intolérances alimentaires connues?  oui /  non

Si oui, précisez :

---

a des restrictions alimentaires?  oui /  non

Si oui, précisez :

---

doit prendre des médicaments pendant la journée?  oui /  non

Si oui, nom des médicaments :

---

Si votre jeune doit prendre des médicaments, il est possible pour nous de lui rappeler de le faire, mais nous ne pouvons lui administrer. Ce sera donc sa responsabilité de prendre ses médicaments.

## **AUTORISATION – responsabilité de l’organisme**

Si des modifications concernant l’état de santé de mon jeune survenaient, je m’engage à transmettre cette information à la direction, qui fera le suivi approprié avec les intervenants responsables de Cuistots en herbe.

En signant la présente, j’autorise les responsables de l’activité à prodiguer les premiers soins à mon jeune si un accident arrive. Si la direction le juge nécessaire, je l’autorise également à transporter mon enfant par ambulance ou autrement dans un centre hospitalier.

Signature d’un parent :

---

# COÛTS

## **Camp Cuistots en herbe**

1<sup>er</sup> enfant :  
150 \$ \_\_\_\_\_ \$

2<sup>e</sup> enfant :  
125 \$ \_\_\_\_\_ \$

Frais supplémentaires de 20\$ par jeune si inscription reçue après le 27 avril \_\_\_\_\_ \$

Frais supplémentaires de 30\$ par jeune si inscription reçue après le 18 mai \_\_\_\_\_ \$

## **Sorties supplémentaires**

Aquarium de Québec - Sortie du jeudi 12 juillet - 10 \$ \_\_\_\_\_ \$

Village Vacances Valcartier - Sortie du 9 août - 15\$ \_\_\_\_\_ \$

À Double Tour - Sortie du mercredi 13 août - 10\$ \_\_\_\_\_ \$

**TOTAL INSCRIPTION** \_\_\_\_\_ \$

SVP, Émettre le chèque au nom de La Maison des jeunes de Ste-Foy

Toutes les autres activités sont assumées par le coût d'inscription de 150\$. De plus, lors des journées des «Atelier culinaire», votre jeune n'a pas à apporter de lunch, le dîner sera les mets qu'ils auront préparés en avant-midi. Les dates sont alors les 6-9-11-16-18-20-23-25-27 et 30 juillet et les 1<sup>er</sup>-3-6-8-10-15 août.

## **Payable en trois versements (chèques postdatés) :**

1<sup>er</sup> versement – 27 avril \_\_\_\_\_ \$

2<sup>e</sup> versement – 18 mai \_\_\_\_\_ \$

3<sup>e</sup> versement – 8 juin \_\_\_\_\_ \$

# AUTORISATION PARENTALE

## TRANSPORT LORS DES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

La Maison des jeunes est très active et planifie régulièrement des activités de toutes sortes à l'intérieur de son milieu, ainsi qu'à l'extérieur de celui-ci.

Afin de nous assurer que vous soyez informés de nos procédures, nous souhaitons vous mentionner qu'une grande majorité des transports offerts à vos jeunes lors d'activités extérieures se traduisent par l'utilisation des voitures personnelles de l'équipe de travail ou des bénévoles (membres du Conseil d'administration).

Dans un monde idéal, nous aimerions utiliser davantage le transport en commun afin d'être cohérents avec nos valeurs, mais étant ouverts pendant de courtes périodes (environ 4h), il devient difficile de concilier transport en commun et activités à l'extérieur.

De ce fait, afin que votre jeune puisse participer dorénavant à des activités nécessitant un transport en voiture de la part des animateurs, il vous faudra signer cette autorisation parentale qui nous autorise à faire le transport de votre jeune lors d'activités planifiées au calendrier. Sachez que tous les intervenants sont dans l'obligation, selon notre Protocole des conditions de travail, de déclarer à leur assureur qu'ils utilisent leur voiture personnelle dans le cadre de leur travail.

En signant cette autorisation, vous autorisez donc les animateurs à transporter votre jeune dans leur voiture personnelle lors d'activités à l'extérieur de notre milieu. Comme vous le savez probablement, bien que les intervenants respectent toutes les lois du Code de la sécurité routière, il est possible qu'un incident hors de notre contrôle puisse arriver.

**Finalement, si vous refusez d'autoriser les intervenants à faire le transport de votre jeune, nous serons dans l'obligation de refuser sa participation aux activités nécessitant un transport.**

Je comprends que toute sortie, à moins qu'elle n'ait lieu dans le secteur avoisinant la maison des jeunes, est réalisée conditionnellement à ce que le transport soit effectué par le personnel de la maison des jeunes ou d'autres personnes bénévoles, sous forme de covoiturage. Je comprends par ailleurs que cette autorisation est valide jusqu'au moment où le parent informe par écrit à La Maison des jeunes de Ste-Foy qu'il annule son autorisation de transport.

**J'accepte** que mon adolescent \_\_\_\_\_ (prénom et nom du jeune) participe aux sorties par la Maison des jeunes et qu'il soit véhiculé par covoiturage tel que mentionné ci-haut, et ce sans que l'équipe doive d'abord avoir mon accord préalable par écrit ou par téléphone.

Nom du parent / tuteur (*en lettres moulées*) : \_\_\_\_\_

Signature du parent / tuteur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## **AUTORISATION PARENTALE**

### **UTILISATION DES PHOTOS À DES FINS DE PROMOTION ET D'INFORMATION**

Dans le cadre des différentes activités réalisées avec les jeunes, les intervenants de la Maison des jeunes prennent régulièrement des photos ou des vidéos. L'utilisation de celles-ci est seulement à des fins de promotion, d'information et de visibilité de l'organisme ou tout simplement pour classer dans ses archives.

L'équipe d'animation de la Maison des jeunes a jugé pertinent et nécessaire de vous demander l'autorisation pour utiliser les photos ou les vidéos sur lesquelles apparaissent votre jeune. Comme mentionné précédemment, celles-ci sont principalement utilisées à des fins de promotion, comme par exemple dans des articles de journaux, sur notre site Internet ou sur le Facebook de la Maison des jeunes. Par contre, sachez aussi qu'à la venue des 18 ans des jeunes qui fréquentent notre milieu, une carte-souvenir leur ait habituellement donnée avec quelques photos sur lesquelles ils apparaissent, en compagnie de d'autres jeunes. En terminant, sachez qu'aucune photo n'est utilisée de façon personnelle de la part des intervenants. Il leur est strictement interdit d'utiliser des photos du travail dans le cadre personnel.

**J'accepte** que la Maison des jeunes de Ste-Foy utilise des photos ou des vidéos sur lesquels mon jeune apparaît dans le but, et le seul unique but de promotion et d'information de l'organisme. Ces photos et vidéos pourront être utilisées pour différents médiums. (Journaux, Réseaux sociaux, Rapport d'activités, etc. Je comprends par ailleurs que cette autorisation est valide jusqu'au moment où le parent informe par écrit à La Maison des jeunes de Ste-Foy qu'il annule son autorisation d'utilisation de photos ou de vidéos.

Nom du parent / tuteur (*en lettres moulées*) : \_\_\_\_\_

Signature du parent / tuteur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_